



Groupe d'Action Locale
Avallonnais

Compte-rendu du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Avallonnais
Mardi 29 octobre 2019
Salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON

Le 29 octobre 2019 à 18 heures, le Comité de Programmation du GAL Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du PETR du Pays Avallonnais à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN, Président du GAL Avallonnais.

3 Délégués titulaires du collège public présents : Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME et Pascal GERMAIN.

4 Délégués titulaires du collège privé présents : Jean-Marie BARBARO, Arlette BORSATO, Annick BAKRY, Gilbert CASSIN.

1 Délégué suppléant du collège public présent avec pouvoir de vote : Olivier BERTRAND.

1 Délégué suppléant du collège privé présent avec pouvoir de vote : Mathieu DEBRAY.

2 Délégués titulaires du collège public absents excusés: Nathalie LABOSSE et Didier IDES.

1 Délégué titulaire du collège privé absent excusé : François-Xavier NAULOT.

Date de convocation	16 octobre 2019
Nombre de membres du Comité de Programmation	11
Membres du collège public présents	4
Membres du collège privé présents ou représentés	5

La règle du double quorum étant respectée le Comité de Programmation peut légalement délibérer.

Après le départ de Monsieur Olivier BERTRAND à l'ordre du jour n°3, avant la présentation du projet Cover Queen, le Comité continue de délibérer avec 5 membres du collège privé et 3 membres du collège public.

Secrétaire de séance : Arlette BORSATO

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Programmation et à Madame Anne-Laure FAVEREAUX, cheffe du service FEADER Territorial au Conseil Régional BFC.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout des points suivants : la mise à jour de la liste des membres du Comité de Programmation et l'autorisation de signature de l'avenant N°2 de la convention LEADER.
- ✓ Ces modifications ne suscitent aucune observation.

O.J N° 1 : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 26 mars 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le **compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J. N°2 : DOSSIERS EN PRE PROGRAMMATION

1) Transmission-reprise 2019, porté par la Chambre Economique de l'Avallonnais

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER Fiche Action N° 3 sous-action 1.

La présentation a eu lieu lors de la première demande portant sur le financement de l'année 2018, il s'agit de poursuivre l'opération sur 2019. Le programme LEADER pourra encore être mobilisé pour une troisième et dernière année. Au travers de cette action la CEA s'adresse directement aux cédants et aux repreneurs d'entreprise en proposant un accompagnement personnalisé. Ils peuvent bénéficier de différentes prestations visant à optimiser les conditions de vente de leur affaire (rapport de présentation de l'entreprise à céder, étude de marché, dossier ERP accessibilité, diagnostics énergie et/ou hygiène). La CEA se charge de la «promotion» des entreprises à reprendre et met en relation les repreneurs et les cédants. Les repreneurs bénéficient également d'un accompagnement renforcé sur: réglementation, financement, structure juridique, aides mobilisables et mise en relation avec les partenaires (experts-comptables et banques). Les repreneurs peuvent également bénéficier d'une étude de marché se concrétisant par un livrable présentant les différents paramètres à prendre en considération pour la reprise. Les partenaires s'accordent à dire que les outils produits sont une vraie aide à la décision autant pour les porteurs que pour leurs interlocuteurs. Par rapport à 2018 le budget prévisionnel est revu à la hausse, se basant sur les heures réelles dédiées à l'action, le nombre de porteurs de projet accompagnés et le nombre de prestations adaptés à la demande.

Plan de financement prévisionnel pour 2019 :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Rémunérations	38 691,31	Autofinancement	22 449,44	20 %
Coûts indirects	5 803,70			
Déplacements	498,80	FEADER	89 797,77	80 %
Prestations ext	62 280,00			
Annonces et publicité	4 973,40			
TOTAL	112 247,21 euros	TOTAL	112 247,21 euros	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un **AVIS FAVORABLE** au projet : **Transmission-reprise 2019**

2) Site internet de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay, porté par l'Office de Tourisme Intercommunautaire
Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER Fiche Action N°1.

Le projet est présenté par Monsieur Gérard DELORME, Président de l'OTGV. Dans le cadre du développement touristique du territoire et de la volonté de modernisation des méthodes de communication suite à la création d'un office de tourisme intercommunautaire, le nouveau site internet de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay remplacera les 3 sites actuels devenus obsolètes.

Par ailleurs, par son esthétisme se voudra moderne, ergonomique, responsive et basé sur le visuel (photo et vidéo) et son image sera déclinée d'après la marque territoriale adoptée par l'Office de Tourisme « Bourgogne grand écran ».

Ce site permettra de mieux valoriser l'offre, de la promouvoir mieux et plus largement pour le grand public et comprendra également une partie « site professionnel » offrant à chaque acteur touristique du territoire une boîte à outils législatifs et techniques fournie par l'Office de Tourisme.

Il s'appuiera sur des techniques nouvelles, plus ergonomiques et plus responsabilisantes pour les acteurs touristiques du territoire, grâce à une alimentation directe des contenus d'après la base de données touristiques régionale.

Le site sera régulièrement analysé via des données statistiques afin d'étudier ses consultations et les modes d'utilisations des utilisateurs, grand public ou professionnel.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT en HT	RECETTES	MONTANT en HT	%
Création du site internet	17 305,00	FEADER	13 844,00	80 %
		Autofinancement	3 461,00	20 %
TOTAL	17 305,00 euros	TOTAL	17 305,00 euros	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un **AVIS FAVORABLE** au projet : **Site internet de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay**

3) Formation des élus 2019, porté par le Pays Avallonnais

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER Fiche Action N° 1.

Le PETR du Pays Avallonnais propose des formations pour les élus afin de poursuivre le travail engagé les années précédentes. Pour 2019 le format évolue, la formation sera constituée de 3 journées à thème organisées à l'automne.

La première visite s'est déroulée le 24 septembre entre Luzy et Decize sur le thème de l'accueil de nouveaux habitants et l'adaptation de services sur un itinéraire touristique (canal). Un deuxième déplacement a eu lieu le 17 octobre au Pays des Vosges Saônoises pour la visite de deux tiers-lieux. En novembre le thème reste à choisir, il pourrait être en relation avec le dispositif Efflogis maisons individuelles.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Frais de déplacement	5 000,00	FEADER	4 000,00	80 %
		PETR	1 000,00	20 %
TOTAL	5 000,00 euros	TOTAL	5 000,00 euros	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un **AVIS FAVORABLE** au projet : **Formation des élus 2019.**

4) Réhabilitation de la piscine d'Avallon, porté par la Ville d'Avallon

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER Fiche Action N° 6 sous-action 3.

Le projet est présenté par Monsieur Gérard DELORME, adjoint à la Ville d'Avallon.

La piscine municipale fête ses 50 ans cette année. Pourtant bien entretenue, elle présente plusieurs points de non-conformité qu'il faut régler. Elle est aussi en décalage avec les demandes actuelles de pratiques qui portent sur les notions de loisirs, de détente et de bien-être. La ville d'Avallon a donc opté pour une réhabilitation complète visant à requalifier et à diversifier l'offre de service. Cette structure, utilisée par les habitants au-delà du seul territoire communal et intercommunal est le seul du sud du département. Elle constitue donc un équipement structurant et à forte attractivité pour le territoire.

Des prestations ludiques et de bien-être supplémentaires seront proposées : une pataugeoire sèche et un pentaglisser à l'extérieur, ainsi qu'une pataugeoire intérieure et un espace bien-être/spa d'environ 125 m² (sauna, hammam, douches massantes, bain bouillonnant). Afin de favoriser la tenue de compétitions sportives l'agrandissement des gradins et la mise aux normes du bassin de nage sont prévus. Enfin, la possibilité d'implanter, à terme, un bassin nordique autonome de quatre couloirs et à profondeur variable a été intégrée au projet. Parmi les grands axes d'intervention : reconfiguration de l'accueil et des vestiaires, amélioration de l'enveloppe thermique, reprise du traitement des fluides (air, eau, électricité), mise aux normes accessibilité.

Plan de financement prévisionnel : Prévisionnel basé sur un plafond de dépenses éligibles à 750 000 €

Attention actuellement le Règlement d'Intervention prévoit un plafond de 1 000 000 €, afin de rester dans l'enveloppe il sera nécessaire d'abaisser le plafond lors du prochain Comité de Programmation.

DEPENSES	MONTANT en HT	RECETTES	MONTANT en HT	%
Etudes / MO	541 243,89	FEADER	202 934,84	3.72 %
Travaux	4 912 301,10	DETR	200 000,00	3.66 %
		DSIL	1 100 000,00	20.17 %
		CRBFC	500 000,00	9.17 %
		CNDS	700 000,00	12.84 %
		Autofinancement	2 750 610,15	50.44 %
TOTAL	5 453 544,99 euros	TOTAL	5 453 544,99 euros	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un **AVIS FAVORABLE** au projet : Réhabilitation de la piscine d'Avallon.

O.J. N°3 : DOSSIERS EN PROGRAMMATION

1) Festival des foins 2019, porté par l'association la Boîte à Meuh

Ce dossier a été retenu, suite à l'appel à projets « manifestations », dans le cadre de la Fiche Action N° 5.

Le projet a été présenté par Christelle GUILLAUME, Présidente de l'association La boîte à Meuh lors de sa pré-programmation le 26 mars 2019. Ce festival présente une programmation musicale éclectique et variée, adaptée à une large tranche d'âge. Les têtes d'affiches renommées permettent une fréquentation avoisinant 1 500 personnes, ce qui profite aux groupes locaux grâce à la scène tremplin. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité à cette manifestation pour les publics défavorisés et empêchés qui bénéficient d'entrées gratuites, distribuées aux établissements d'accompagnement, et de navettes au départ d'AVALLON, ainsi que de covoiturages. Sur place des animations pour les familles sont prévues, ainsi qu'une garderie. De plus, l'association assure une organisation écoresponsable et se fournit en grande partie chez les producteurs locaux pour la buvette et la restauration.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Achats	17 200,00	FEADER	6 424,20	12,74 %
Location matériel	7 050,00	CD Yonne	3 500,00	6,94 %
Prestation groupes	20 120,00	St Germain des Champs	700,00	1,39 %
Hébergement	1 000,00	Secteur privé	6 150,00	12,19 %
Publicité	1 000,00	Autofinancement	33 658,30	66,74 %
Autres dépenses	4 062,50			
TOTAL	50 432,50 euros	TOTAL	50 432,50 euros	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de 34/40 en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet Festival des foins 2019.

2) Festivallon 2019, porté par l'association Journées des Arts Vivants en Avallonnais

Ce dossier a été retenu, suite à l'appel à projets « manifestations », dans le cadre de la Fiche Action N° 5.

Le projet a été présenté par Philippe HALLOY, Président de l'association JAVA, lors de sa pré-programmation le 26 mars 2019. Le programme prévoit une trentaine de concerts sur tout le territoire pendant l'été, des apéros/concerts, des animations pendant le marché d'Avallon, mais aussi un Festival de jazz et un Festival de clôture. En plus de contribuer à l'attractivité touristique du territoire, ces événements permettent de promouvoir des groupes locaux et de rendre accessible au plus grand nombre les musiques actuelles.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Achats	2 116,24	FEADER	2 137,20	9.66%
Location matériel	852,00	CD Yonne	1 200,00	5.42%
Prestation groupes	11 470,00	CCAVM	2 000,00	9.04%
Hébergement	4 614,00	Ville Avallon	11 000,00	49.73%
Publicité	3 068,00	Autofinancement	5 783,04	26.14%
TOTAL	22 120,24 euros	TOTAL	22 120,24 euros	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de 30/40 en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet Festivallon 2019.

3) Rencontres de Monthelon 2019, porté par l'association du château de Monthelon

Ce dossier a été retenu suite à l'appel à projets « manifestations » dans le cadre de la Fiche Action N° 5.

Le projet a été présenté par Damien MALLET, salarié de l'association du château de Monthelon lors de sa pré-programmation le 26 mars 2019. Cet événement est un voyage artistique où l'on doit, sur place, se laisser guider pour découvrir le lieu et les artistes qui y créent. Sous le signe de la rencontre, le public chemine ainsi entre des spectacles, des performances, des expositions, des installations, des projections, des happenings, des excursions, des discussions et des échanges. La trentaine d'artistes invités à cette édition 2019 sont pluridisciplinaires avec une dominante Cirque (Cirque, Théâtre, Danse, Musique, Arts visuels). Ces artistes sont reconnus dans leur domaine et de rayonnement national et international. L'objectif est d'ouvrir les lieux afin de rendre accessible la culture au plus grand nombre, permettre les échanges entre artistes et population, participer à l'animation culturelle du territoire et contribuer à son attractivité.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Rémunération personnel	10 418,00	FEADER	9 600,00	22.93%
Location matériel	5 954,81	Autofinancement	32 259,36	77.07%
Prestations artistes	12 025,00			
Alimentation	10 100,00			
Publicité	2 358,85			
Autres frais	1 002,70			
TOTAL	41 859,36 euros	TOTAL	41 859,36 euros	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de 34/40 en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet Rencontres de Monthelon 2019.

4) Concert Cover Queen, porté par l'association Les Arts de la Grotte

Ce dossier a été retenu, suite à l'appel à projets « manifestations », dans le cadre de la Fiche Action N° 5.

Le projet a été présenté par François MAURE, Président de l'association Les Arts de la Grotte lors de sa pré-programmation le 26 mars 2019. Ce concert sera organisé dans la grotte de Champ Retard et comprend l'intervention du groupe « Cover Queen » et une scène tremplin avec trois groupes locaux. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité à cette manifestation à tout public au travers de la politique tarifaire. Les lieux sont aménagés pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et l'association assure une organisation écoresponsable avec buvette et restauration fournies par les producteurs locaux. Cette manifestation mobilise beaucoup de bénévoles, participant au maintien du lien social. Un des objectifs est aussi la mise en valeur du site naturel et l'animation du territoire permettant un prolongement de la saison touristique pour les prestataires locaux.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Locations	1 737,37	FEADER	9 259,72	59.54%
Prestations artistes	10 850,00	Département Yonne	1 300,00	8.36%
Publicité	1 152,70	PETR	1 100,00	7.07%
Autres frais	1 811,08	Autofinancement	3 891,43	25.03%
TOTAL	15 551,15 euros	TOTAL	15 551,15 euros	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de 28/40 en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet Concert Cover Queen.

5) Cinéma Plein Air, porté par le Pays Avallonnais

Ce projet répond à la stratégie du GAL Avallonnais sur la FA N°1 concernant la mise en réseau des acteurs et plus particulièrement la diffusion d'un message commun d'accueil.

Le Pays Avallonnais, en lien avec sa politique d'accueil et sa volonté de rendre le territoire plus attractif, a mis en place des séances de cinéma dans différentes communes du Pays Avallonnais. Cette animation permet à l'ensemble de la population de profiter de ce service culturel et de loisirs, à proximité de chez elle.

Les projections en plein air sont des séances qui ont lieu en juillet et août 2019 dans des lieux emblématiques du territoire. 8 séances sont programmées pour la période estivale avec une entrée gratuite pour le public.

L'objectif est de s'appuyer sur ces projections pour faire des animations à destination des habitants et des touristes. C'est une action d'animation, mais surtout de communication et de diffusion du message de «territoire d'accueil». Ce projet est l'occasion d'aller à la rencontre des habitants et d'échanger avec eux. Le cinéma devient alors un outil de rencontre et de partage.

De plus, les communes choisies comme lieu de diffusion ont été sollicitées pour désigner une association partenaire. Elle a la charge de choisir le film et de l'organisation des projections dans leur commune. Ainsi, les bénévoles sont mis à contribution et participent à la vie de leur territoire. C'est aussi l'occasion pour les associations partenaires de proposer des animations qui ont généralement lieu avant la séance et peuvent se prolonger ensuite, selon les publics.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Prestations PANORAMIC	10 910,01	FEADER	8 784,00	80 %
		Autofinancement	2 196,01	20 %
TOTAL	10 910,01 euros	TOTAL	10 910,01 euros	100 %

Seuls les membres du collège privé peuvent valider la programmation d'un dossier porté par le PETR.

Le collège privé du Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de 14/14 en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet Cinéma Plein Air.

O.J. N°4 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Une modification ayant eu lieu lors de la nomination récente des représentants de la Chambre d'Agriculture, la liste présentée doit être validée pour notification à la Région.

Le Comité de Programmation **VALIDE** la nouvelle liste des membres du Comité de Programmation.

O.J. N°5 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION LEADER

Toute modification importante de la convention LEADER doit faire l'objet d'un avenant ; l'avenant N°2 a pour objet :

- de modifier l'annexe 1 de la convention initiale « Liste des communes constitutives du GAL » : intégration des communes d'Arcy-sur-Cure, Bois-d'Arcy et Merry-sur-Yonne et recombinaison territoriale avec la création de la commune de Guillon-Terre-Plaine
- de modifier l'annexe 6 de la convention initiale « Fiches-actions mobilisées par le GAL » : la date de prise d'effet est ajoutée à l'ensemble des fiches-actions pour régularisation. Le comité de programmation a pris le 8 octobre 2018 la décision de modifier les fiches-actions n° 5 et 10 et le 19 décembre 2018 la décision de modifier les fiches-actions n° 3 (liste communes éligibles) et 6.
- de modifier l'annexe 3 de la convention initiale « Composition du comité de programmation ».

Madame Anne-Laure FAVEREAUX informe l'assemblée que cet avenant comprendra aussi mention de l'allongement du

programme : dernières demandes d'aide fin 2022, dernières demandes de paiement juin 2023.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer cet avenant dès sa réception.

O.J. N°6 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suivi financier : le Président du GAL présente un point sur la consommation à l'aide d'un tableau détaillant l'état d'avancement des dossiers (en cours d'instruction, programmés, payés ou besoins identifiés). Cet état fait paraître un dépassement de la maquette initiale pour plus de 300 000 €. Des choix s'imposent donc afin d'essayer de rentrer dans l'enveloppe initiale.

En effet, un abondement sur l'enveloppe LEADER non conventionnée n'est plus possible et seulement un remaquetage interterritoires est envisagé par l'Autorité de Gestion pour l'année 2020. Le GAL a reçu un courrier en ce sens le 17 octobre dernier. Ceci signifie que les territoires peu consommateurs verront leur enveloppe diminuée au bénéfice des territoires plus actifs, la marge de manœuvre n'est pas connue à ce jour.

Madame Anne-Laure FAVEREAUX informe que le vivier de projets sûrs par territoire sera demandé bientôt.

Modification N°6 du PDR (programme de développement rural) : la GAL a reçu une consultation écrite sur les mouvements financiers du PDR avec une réponse attendue pour ce soir au plus tard. Parmi les modifications on retrouve la suppression de l'enveloppe non conventionnée LEADER, déjà actée par la lettre citée plus haut. Au vu des besoins du territoire et des modalités de consultation, le Président propose de donner un avis défavorable et de le compléter par une lettre à la Présidente de Région. **L'assemblée approuve à l'unanimité ces propositions.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président,
Pascal GERMAIN

